



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Carmelia.DaSilva@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Son Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaires :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A
SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS UNE
EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Bureau national d'exécution des projets – Spécialistes en soutien de projets		Date novembre 24, 23
Solicitation No. – N° de l'invitation 202304088		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202304088		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	1400 hrs	EST (Eastern Standard Time) HNE (heure normale de l'Est)
On / le :	<i>Decembre 4, 23</i>	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à : Carmelia DaSilva		
Telephone No. – No. de téléphone 343-598-9680		E-mail Address – Adresse courriel Melissa.Garlough@rcmp-grc.gc.ca
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes		Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :		
Telephone No. – No. de téléphone		Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature		Date



La modification 001 vise à :

1. répondre aux questions reçues pendant la période d'appels d'offres; et
2. prolonger la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres ; et
3. modifier les documents d'invitation à soumissionner conformément aux explications fournies dans la modification.

OBJECT 1 :

QUESTION 1

Au point 6 – Exigences linguistiques, qui figure à la page 46, la GRC indique : « Aux fins de l'évaluation de la plupart des ressources proposées dans le cadre de la DP, l'exigence linguistique minimale sera « Anglais seulement ». Des points additionnels seront toutefois accordés dans les critères d'évaluation cotés pour les ressources bilingues. »

Cela dit, il n'y aucun libellé dans le tableau des critères cotés d'évaluation indiquant le nombre de points additionnels qui peuvent être obtenus pour les ressources bilingues.

La GRC peut-elle préciser comment elle attribuera des points additionnels pour les ressources bilingues?

RÉPONSE 1

Aucun point ne sera attribué pour des ressources bilingues. Cependant, pendant la période visée par le contrat, certaines autorisations de tâches peuvent nécessiter une ressource bilingue.

QUESTION 2

Dans le tableau des critères techniques obligatoires qui figure à la page 16, les critères O-DIP-2, O-DII-2 et O-DIS-2 indiquent tous que le designer d'intérieur proposé doit avoir au moins... fournir des services de coordination. Nous supposons qu'il s'agit d'une erreur de texte coupé-collé.

La GRC peut-elle confirmer l'erreur et apporter la correction, au besoin?

RÉPONSE 2

Oui. Il s'agit d'une erreur de texte coupé-collé. Une modification pour les critères O-DIP-2, O-DII-2 et O-DIS-2 sera publiée.



QUESTION 3

Dans le tableau des critères techniques cotés qui figure à la page 22, les critères R-PFM-1 et R-PFM-2 sont exactement les mêmes. Nous supposons qu'il s'agit d'une erreur de texte coupé-collé. La GRC peut-elle confirmer l'erreur et apporter la correction, au besoin?

RÉPONSE 3

Oui. Il s'agit d'une autre erreur de texte coupé-collé. Une correction au libellé du critère C-GII-1, qui figure dans le tableau des critères techniques cotés, sera effectuée par voie de modification.

OBJECT 2 :

SUPPRIMER EN ENTIER

Solicitation Closes - L'invitation prend fin sur la page 1 de la page de couverture de la sollicitation.

INSÉRER

Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	1400 hrs	EST (Eastern Standard Time) HNE (heure normale de l'Est)
On / le :	<i>December 4, 2023</i>	

OBJECT 3 :

SUPPRIMER EN ENTIER

Point 6 – Exigences linguistiques, présenté en détail dans l'annexe A – Énoncé des travaux (EDT), qui figure à la page 46 de l'invitation à soumissionner.

INSÉRER

6. Exigences linguistiques

Pour chaque catégorie, l'entrepreneur doit être en mesure de fournir des services à la GRC dans les deux langues officielles, soit le français et l'anglais. Chacune des autorisations de tâches indiquera clairement les exigences linguistiques auxquelles doit satisfaire la ressource : bilingue, français ou anglais. Aux fins de l'évaluation de la plupart des ressources proposées dans le cadre de la demande de proposition (DP), l'exigence linguistique minimale sera « Anglais seulement ».



SUPPRIMER EN ENTIER

Tableau de l'architecte d'intérieur principal, intermédiaire et subalterne, qui figure à la page 16 de l'invitation à soumissionner.

INSÉRER

Designer d'intérieur principal (DIP)	
Critère	Exigence
O-DIP-1	La ressource proposée DOIT fournir son nom et son curriculum vitæ.
O-DIP-2	La ressource proposée DOIT avoir acquis au moins quarante-huit (48) mois d'expérience manifeste de la prestation de services de design d'intérieur, comme il est décrit dans l'EDT, au cours des sept dernières années.
O-DIP-3	La ressource proposée DOIT avoir terminé avec succès un programme d'études de trois (3) ou quatre (4) ans menant à un diplôme ou à un grade en design intérieur d'une université ou d'un collège reconnu par l'Association of Registered Interior Designers of Ontario (ARIDO).
Designer d'intérieur intermédiaire (DII)	
Critère	Exigences
O-DII-1	La ressource proposée DOIT fournir son nom et son curriculum vitæ.
O-DII-2	La ressource proposée DOIT avoir acquis au moins trente-six (36) mois d'expérience manifeste de la prestation de services de design d'intérieur, comme il est décrit dans l'EDT, au cours des sept dernières années.
O-DII-3	La ressource proposée DOIT avoir terminé avec succès un programme d'études de trois (3) ou quatre (4) ans menant à un diplôme ou à un grade en design intérieur d'une université ou d'un collège reconnu par l'Association of Registered Interior Designers of Ontario (ARIDO).
Designer d'intérieur subalterne (DIS)	
Critère	Exigences
O-DIS-1	La ressource proposée DOIT fournir son nom et son curriculum vitæ.
O-DIS-2	La ressource proposée DOIT avoir acquis au moins vingt-quatre (24) mois d'expérience manifeste de la prestation de services de design intérieur, comme il est décrit dans l'EDT, au cours des sept dernières années.
O-DIS-3	La ressource proposée DOIT avoir terminé avec succès un programme d'études de trois (3) ou quatre (4) ans menant à un diplôme ou à un grade en design intérieur d'une université ou d'un collège reconnu par l'Association of Registered Interior Designers of Ontario (ARIDO).



SUPPRIMER EN ENTIER

Tableau « Gestionnaire des immeubles et des installations » qui figure à la page 22 de l'invitation à soumissionner.

INSÉRER

Gestionnaire des immeubles et des installations (GII)			
Critère	Exigence	Note max.	N^{bre} de mois et de points
C-GII-1	Expérience manifeste de la prestation de services de gestion des immeubles et des installations, comme il est décrit dans l'EDT, supérieure à l'exigence obligatoire de M-PFM-2, peu importe la durée de la période au cours de laquelle l'expérience a été acquise.	96	_____ mois X 2 points = _____
C-GII-2	Expérience manifeste de la prestation de services de gestion des immeubles et des installations dans un milieu gouvernemental*, comme il est décrit dans l'EDT, peu importe la durée de la période au cours de laquelle l'expérience a été acquise.	48	_____ mois X 1 point = _____
C-GII-3	Expérience manifeste de la prestation de services de gestion des immeubles et des installations dans un environnement de haute sécurité*, comme il est décrit dans l'EDT, peu importe la durée de la période au cours de laquelle l'expérience a été acquise.	48	_____ mois X 1 point = _____
Total des points : (note minimale de 50 % requise pour la conformité)		192	